

DES CENTRES NATIONAUX DE RÉFÉRENCE EN MICROBIOLOGIE HUMAINE - UPDATE JANVIER 2020

[HTTPS://NRCHM.WIV-ISP.BE/FR](https://nrchm.wiv-isp.be/fr)

CNR YERSINIA

Le CNR *Yersinia enterocolitica* et *Yersinia pseudotuberculosis* sera localisé, à Sciensano, à partir du 01/01/2020. Ainsi, cette surveillance sera intégrée dans la surveillance déjà en cours pour d'autres pathogènes gastro-intestinaux (*Salmonella*, *Shigella* et *Listeria*). Toutes les souches isolées de patients présentant des symptômes compatibles avec une yersiniose peuvent être envoyées au CNR.

Pour toutes les souches, une confirmation de l'identification des espèces de *Yersinia* sera effectuée, ainsi que le biotypage pour *Y. enterocolitica*, la détermination de la pathogénicité et le sérotypage. La sensibilité aux antibiotiques sera également déterminée pour toutes les souches pathogènes. Un typage supplémentaire peut être effectué en cas d'épidémie. Un nouveau [formulaire de demande](#) est disponible.

CNR INFECTIONS CONGÉNITALES

Sciensano ne participera plus au consortium du CNR pour les infections congénitales et n'effectuera donc plus d'analyses de toxoplasmose à partir du 01.01.2020. Les anciennes activités de Sciensano au sein du CNR seront reprises par les autres laboratoires du consortium (LHUB-ULB hôpital Erasme et UZ Brussel). En particulier, l'analyse PCR sur le matériel placentaire en cas de suspicion de toxoplasmose congénitale chez un nouveau-né sera disponible à l'hôpital Erasme du LHUB-ULB. Un nouveau [formulaire de demande](#) est disponible.

CNR MDRO

Le laboratoire du CHU UCL NAMUR–Site Godinne sera le CNR des bacilles gram négatif résistants aux antibiotiques à partir de janvier 2020. De nouveaux formulaires de demande seront disponibles en janvier.

CNR HÉPATITE

A partir de janvier 2020, le CNR (Sciensano et UCLouvain) fournira également un soutien analytique pour le diagnostic de l'hépatite A en cas d'épidémies. Les analyses sérologiques pour le diagnostic de l'hépatite B et de l'hépatite C seront dorénavant exclusivement effectuées à l'UCLouvain. La confirmation anti-HCV par Western blot continuera à être réalisée à Sciensano. Le CNR souligne également que les résultats d'analyse peuvent être automatiquement envoyés par eHealth Box, fax ou email. Un nouveau [formulaire de demande](#) est disponible. [Le communiqué complet du CNR](#) est disponible ici.

CNR ARBOVIRUS

Le CNR des arbovirus inclura officiellement le virus Zika à partir de janvier 2020. Le CNR effectuait déjà ces analyses et donc rien ne change dans la gamme des tests.

CNR CLOSTRIDIUM

Le CNR *Clostridium botulinum* et *Clostridium perfringens* (Sciensano) inclura également *Clostridium tetani* à partir de janvier 2020. Auparavant, les analyses pour *Cl. tetani* étaient déjà réalisées au sein du laboratoire de référence Sciensano. À partir de janvier 2020, cela relèvera du CNR *Clostridium*. Le nouveau formulaire de demande seront disponible en janvier.

CNR PATHOGENES RESPIRATOIRES

À partir de janvier 2020, le CNR des pathogènes respiratoires (UZ Antwerpen et KU/UZ Leuven) incluront le pathogène *Influenza*. Cela est principalement dû au fait que l'*Influenza* est inclus dans les panels de pathogènes respiratoires effectués par le CNR. Le CNR Influenza (Sciensano) continuera d'exister.

CNR BORDETELLA PERTUSSIS

Pour la détection de *Bordetella pertussis* par PCR ou culture, une nomenclature RIZIV-INAMI a été introduite récemment (avril 2019) (557034/55745). Le CNR *Bordetella pertussis* (UZ Brussel) continue à proposer ces tests, mais lorsqu'il s'agit d'un premier diagnostic, il sera facturé directement à l'INAMI, au laboratoire demandeur ou au patient, en fonction des critères rencontrés (voir formulaire de demande). Le CNR effectue une PCR qui permet de faire la distinction entre *B. pertussis* et les espèces apparentées qui ne sont pas couvertes par le vaccin comme *B. parapertussis*, *B. holmesii* et quelques *B. bronchiseptica*. Pour chaque échantillon résultant en une PCR positive, un essai de culture sera fait dans l'objectif de rassembler des souches pour des études épidémiologiques. Le formulaire de demande a été renouvelé en avril 2019.

CNR ROUGEOLE, OREILLONS, RUBEOLE

Depuis juillet 2018, suite à une demande de l'OMS, le CNR MMR effectue une surveillance renforcée de la rubéole. Le CNR demande que les échantillons "suspects" d'infection à la rubéole (fièvre, éruption cutanée, adénopathie...) ayant un résultat sérologique positif (IgM) soient systématiquement envoyés au CNR pour confirmation et analyse complémentaire. Cela concerne uniquement des hommes et des enfants (<15 ans), à l'exclusion des tests post-vaccinaux (réalisés dans les 3 mois qui suivent une vaccination). Cet appel est toujours applicable. Plus d'informations concernent l'appel du CNR.

APPEL GÉNÉRAL : REMPLIR LES FORMULAIRES

Les formulaires de demande spécifiques à chaque agent pathogène **visent à obtenir des informations ciblées** qui sont **essentiels** tant pour l'**interprétation des résultats des tests** que pour la **surveillance**. De nombreux laboratoires envoient les formulaires de demande avec les seules données administratives. Nous vous remercions de prendre le temps de compléter ces formulaires !

